

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Methanol Technical Grade

Synonymes: methanol

Numéro CAS: 67-56-1

Qualité/Pureté: Technical

Type de produit: Alcohols

Usage du produit: Usage industriel, de fabrication ou de laboratoire

Fabricant/Fournisseur: Alliance Chemical, 204 South Edmond St, Taylor, Texas 76574

Renseignements: 512-365-6838 | www.alliancechemical.com

Urgence: CHEMTEL - 800-255-3924 (24 Hours/Day, 7 Days/Week)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes SGH:



Mentions de danger:

H225	Highly Flammable liquid and vapor [Danger Flammable liquids]
H301	Toxic if swallowed [Danger Acute toxicity, oral]
H311	Toxic in contact with skin [Danger Acute toxicity, dermal]
H331	Toxic if inhaled [Danger Acute toxicity, inhalation]
H370 **	Causes damage to organs [Danger Specific target organ toxicity, single exposure]

Conseils de prudence:

P210,	P233, P240, P241, P242, P243, P260, P261, P262, P264, P270, P271, P280, P301+P316, P302+P352, P303+P361+P353, P304+P340, P308+P316, P316, P321, P330, P361+P364, P370+P378, P403+P233, P403+P235, P405, and P501
-------	--

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NO CAS	FORMULE	MASSE MOLÉCULAIRE	CONCENTRATION
Methanol	67-56-1	CH ₄ O	32.04 g/mol	100%

4. PREMIERS SOINS

Yeux	EYES: First check the victim for contact lenses and remove if present. Flush victim's eyes with water or normal saline solution for 20 to 30 minutes while simultaneously calling a hospital or poison control center. Do not put any ointments, oils, or medication in the victim's eyes without specific instructions from a physician. IMMEDIATELY transport the victim after flushing eyes to a hospital even if no symptoms (such as redness or irritation) develop.
Peau	SKIN: IMMEDIATELY flood affected skin with water while removing and isolating all contaminated clothing. Gently wash all affected skin areas thoroughly with soap and water. If symptoms such as redness or irritation develop, IMMEDIATELY call a physician and be prepared to transport the victim to a hospital for treatment.
Inhalation	INHALATION: IMMEDIATELY leave the contaminated area; take deep breaths of fresh air. If symptoms (such as wheezing, coughing, shortness of breath, or burning in the mouth, throat, or chest) develop, call a physician and be prepared to transport the victim to a hospital. Provide proper respiratory protection to rescuers entering an unknown atmosphere. Whenever possible, Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA) should be used; if not available, use a level of protection greater than or equal to that advised under Protective Clothing.
Ingestion	INGESTION: DO NOT INDUCE VOMITING. Volatile chemicals have a high risk of being aspirated into the victim's lungs during vomiting which increases the medical problems. If the victim is conscious and not convulsing, give 1 or 2 glasses of water to dilute the chemical and IMMEDIATELY call a hospital or poison control center. IMMEDIATELY transport the victim to a hospital. If the victim is convulsing or unconscious, do not give anything by mouth, ensure that the victim's airway is open and lay the victim on his/her side with the head lower than the body. DO NOT INDUCE VOMITING. IMMEDIATELY transport the victim to a hospital. (NTP, 1992)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool, CO2, poudre chimique sèche. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les contenants exposés au feu.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau plein, car il peut disperser et propager l'incendie.
Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
Produits de combustion	Peut inclure des oxydes de carbone et d'autres fumées toxiques. Voir la section 10.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Maintenir les contenants hermétiquement fermés. Mettre à la terre et relier les contenants lors du transfert du produit.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.

Limites d'exposition professionnelle:

Aucune limite d'exposition professionnelle établie.

Yeux	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Inhalation	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Clear, colorless liquid with a characteristic alcoholic odor
Odeur	Caractéristique
pH	Non disponible
Point de fusion	-97°C (-143°F)
Point d'ébullition	64°C (147°F)
Point d'éclair	11°C (52°F)
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	0.791
Solubilité	Miscible with water, alcohols, and most organic solvents
Formule moléculaire	CH ₄ O
Masse moléculaire	32.04 g/mol

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes nues et matières incompatibles.
Matières incompatibles	Strong oxidizing agents, sources of ignition, heat.
Produits de décomposition	May produce carbon oxides and other toxic fumes when heated to decomposition.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: Voir la section 2 pour la classification de danger SGH.

IARC	Non inscrit comme cancérigène.
NTP	Non inscrit comme cancérigène.
OSHA	Non inscrit comme cancérigène.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance	Non disponible
Bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT	UN1230, METHANOL, 3 (6.1), PG II
IMDG	UN1230, METHANOL, 3 (6.1), PG II, Tunnel (D/E)
IATA/ICAO	UN1230, METHANOL, 3 (6.1), PG II Passagers: 1 L (PI 352); Cargo seulement: 60 L (PI 364)
Polluant marin	Non

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA	Tous les ingrédients figurent à l'inventaire actif du TSCA.
California Prop 65	Consulter la liste de la California Proposition 65 pour le statut actuel.
SARA 311/312	Voir la section 2 pour les classifications de danger.
SARA 313	Consulter l'inventaire des rejets toxiques de l'EPA pour le statut d'inscription actuel.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 2026-03-31

Avis de non-responsabilité: Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.